

TELEGRAMME

VOTATIONS FEDERALES DU 23 SEPTEMBRE 2018



à utiliser en cas d'impossibilité de transmettre les résultats via internet

--	--	--

No de commune

RESULTATS

COMMUNE : Anniviers..

Citoyens habiles à voter en matière fédérale

1839

Manière de voter :

- a. votes par correspondance (voie postale) : 652
- b. votes par dépôt à la commune : 216
- c. votes à l'urne : 36

1. Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire "Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo]")

bulletins entrés :	<u>803</u>	blancs :	<u>6</u>	nuls :	<u>12</u>
	bulletins valables		<u>785</u>		
	OUI		<u>571</u>		
	NON		<u>214</u>		

2. Initiative populaire du 26 novembre 2015 "Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)"

bulletins entrés :	<u>803</u>	blancs :	<u>7</u>	nuls :	<u>12</u>
	bulletins valables		<u>784</u>		
	OUI		<u>308</u>		
	NON		<u>476</u>		

3. Initiative populaire du 30 mars 2016 "Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous"

bulletins entrés :	<u>803</u>	blancs :	<u>7</u>	nuls :	<u>12</u>
	bulletins valables		<u>784</u>		
	OUI		<u>301</u>		
	NON		<u>483</u>		

RESULTATS A COMMUNIQUER IMMEDIATEMENT APRES LE DEPOUILLEMENT AU No 027/606.23.30, SI LA TRANSMISSION NE PEUT ÊTRE EFFECTUEE VIA INTERNET.

Ce télégramme ne remplace pas les procès-verbaux signés de la votation. Les procès-verbaux doivent nous être transmis immédiatement après le dépouillement par courriel (votations-abstimmungen@admin.vs.ch). Les procès-verbaux doivent ensuite être adressés, par voie postale (courrier A), le lundi 24 septembre 2018 au plus tard, au Service des affaires intérieures et communales, avenue de la Gare 39, 1950 Sion.

No de téléphone d'un responsable communal atteignable le dimanche 23 septembre 2018 :

.....